

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 mai 2020 à 11h30

Etaient présents : ARNOUITS J.P. – BECK B – DEKEISTER C – DELFORGE M -
DEWYNTER K – DRIEUX D – EVRARD P – LEVISSE P – LUCHET S – PACCOU N –
PACCOU V – RYCKOORT J – SONNEVILLE V – VERHILLE H

Absents excusés : SAMYN M (pouvoir donné à Mr DELFORGE Michel)

• **Installation du nouveau conseil**

La séance est ouverte à 11 heures et trente minutes, le Maire procède à l'appel des conseillers, il déclare le nouveau conseil municipal installé. Madame Béatrice Beck est élue secrétaire de séance. Le Maire propose au vice-doyen de l'assemblée, Monsieur LEVISSE Pierre, d'assurer la présidence afin de procéder à l'élection du maire, celui-ci ayant accepté prend donc la présidence du conseil.

• **Election du maire**

Le président de l'assemblée rappelle les modalités de vote, à savoir élection à bulletin secret à la majorité absolue aux 1^{er} et 2^{ème} tour et à la majorité relative à un éventuel 3^{ème} tour. Il procède à la constitution du bureau de vote composé d'un président, Michel DELFORGE, du doyen de l'assemblée, Pierre LEVISSE, de la benjamine de l'assemblée, Béatrice BECK, et de deux assesseurs, Béatrice BECK et LOONIS Sylvette.

Monsieur DELFORGE Michel se déclare candidat. A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Exprimés en faveur du candidat : 14

Michel Delforge est élu maire.

• **Détermination du nombre d'adjoints**

Le Maire nouvellement élu assure la présidence pour la suite du déroulement du conseil. Après avoir remercié les élus pour la confiance qui lui est accordée, il propose de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire sachant que légalement ce nombre ne peut pas être inférieur à 1 et ne doit pas être supérieur à 30% du nombre de conseillers soit 4.

Monsieur le Maire précise que lors du mandat précédent le nombre d'adjoints au Maire avait été fixé exceptionnellement à 4 en raison du travail supplémentaire nécessité par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 15 voix POUR et 0 voix CONTRE, de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 3.

- **Election des adjoints**

Selon les mêmes modalités de vote que pour l'élection du Maire, il est procédé à l'élection de chacun des adjoints.

Election du 1^{er} adjoint :

Monsieur EVRARD Philippe se déclare candidat. A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 1

Exprimés en faveur du candidat : 14

Philippe EVRARD est élu 1^{er} adjoint.

Election du 2^{ème} adjoint :

Madame DEKEISTER Catherine se déclare candidate. A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Exprimés en faveur du candidat : 15

Catherine DEKEISTER est élue 2^{ème} adjointe.

Election du 3^{ème} adjoint :

Monsieur LUCHET Sébastien se déclare candidat. A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 2

Exprimés en faveur du candidat : 13

Sébastien LUCHET est élu 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué dans le domaine de la voirie et de le confier à Monsieur Jean-Paul ARNOUITS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Détermination des indemnités**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et au conseil délégué, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 24.05.2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 30.22 %, pour les fonctions d'adjoint à 10.70 % et pour le conseiller délégué à 10% de l'indice brut terminal 1015.

- **Charte de l' élu et rappel des premiers engagements à mettre en œuvre**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu, qui sera distribuée aux élus avec le guide de l' élu.

- **Divers**

Le Maire fait lecture d'un courrier concernant une demande de concession au cimetière de Lederzeele pour une famille n'habitant plus la commune. Le conseil municipal accepte cette demande puisque les intéressés sont natifs de Lederzeele et ont de la famille au cimetière communal.

Monsieur le Maire précise que l'école communale est réouverte depuis le 12 mai.

La séance du conseil municipal est clôturée à 13h00.